



## Politique de la ville : 51 quartiers en grande difficulté

**La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a notamment retouché le périmètre des quartiers prioritaires. En Lorraine, cela concerne 134 600 habitants dans 51 quartiers répartis dans 18 unités urbaines. Le revenu médian par unité de consommation est de 9 150 euros dans ces quartiers, contre 18 200 euros dans leurs agglomérations.**

Bertrand Kauffmann, Alexandre Tillatte, Insee

Les décrets du 30 décembre 2014 ont fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la métropole et les DOM. Cette refonte vise à concentrer les moyens publics sur les zones qui en ont le plus besoin. Elle s'inscrit plus largement dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui comprend également d'autres axes : participation des habitants, contrat de ville nouvelle génération, programme de renouvellement urbain...

En Lorraine, la politique de la ville se concentre dans 51 nouvelles zones, contre 85 précédemment. Les communautés de communes de Pont-à-Mousson et du bassin de Pompey comptent dorénavant des quartiers prioritaires sur leur territoire. Celles de Revigny-sur-Ornain et du Pays Orne Moselle ont au contraire perdu les leurs.

### 134 600 Lorrains vivent dans les quartiers prioritaires

La population de ces quartiers est de 134 600 personnes, contre 175 000 personnes auparavant. Suite à cette réforme des différents dispositifs (ZUS, CUCS...), c'est maintenant 6 % des Lorrains qui habitent dans un quartier prioritaire. Selon les EPCI, la part de la population des quartiers prioritaires oscille entre 3 % et 15 % de la population totale. C'est dans les EPCI du Warndt et de Saint-Dié-des-Vosges qu'elle est la plus forte.

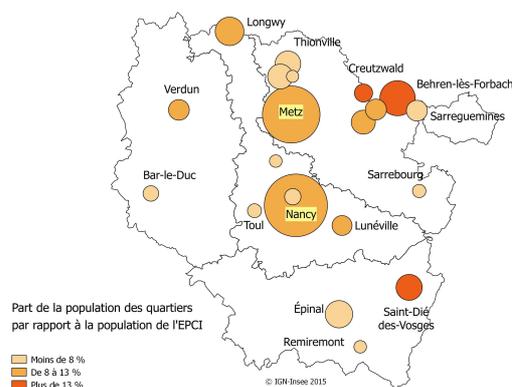
La Lorraine se caractérise par un nombre important de quartiers prioritaires, mais de taille relativement réduite. Ils comptent en moyenne 2 600 habitants contre 3 200 pour les quartiers de province (ceux de l'Île-de-France étant bien plus importants). Dans la région, seuls deux quartiers sont vraiment de taille importante : Borny à Metz (10 000 habitants) et Les Nations à Vandœuvre-lès-Nancy (15 000 habitants).

La redéfinition des périmètres des quartiers prioritaires avait pour objectif de cerner les zones les plus paupérisées.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) est de 9 150 euros dans les nouveaux quartiers. Il était de 10 400 euros dans les 85 anciens quartiers. À titre de comparaison, le revenu médian par UC des unités urbaines comprenant un quartier prioritaire est de 18 200 euros, soit près de deux fois ce qu'il est dans les quartiers prioritaires.

Cette fracture territoriale entre les quartiers prioritaires et leurs agglomérations se double d'une fracture intrinsèque. Ainsi, dans les quartiers prioritaires, les 25 % de personnes les plus aisées déclarent un revenu par UC en moyenne 3,4 fois plus élevé que les 25 % les plus pauvres. Dans les agglomérations englobantes, ce rapport est de seulement 2,3. Pour autant, le revenu des 25 % les plus aisés n'est pas très élevé dans les quartiers. Il est de 14 800 euros par UC, soit près de 11 500 euros de moins que les 25 % les plus riches de leurs agglomérations.

### Nancy et Metz concentrent la population des quartiers prioritaires



Source : Insee, ICPV-RFL 2011

## 32 % de ménages sous le seuil de bas revenus

La part des ménages à bas revenus est très variable selon les quartiers. Elle s'échelonne de un ménage sur cinq à un ménage sur deux pour les quartiers les plus paupérisés de la région. Au sein des quartiers, en moyenne, 32 % des ménages vivent sous le seuil de bas revenus. Les ménages résidant dans les quartiers prioritaires de Lorraine vivent un peu moins souvent sous le seuil de bas revenus que l'ensemble des ménages métropolitains, hors Île-de-France (33 %).

En Lorraine, dans les quartiers prioritaires, la proportion de locataires atteint 88,3 %. Les grands ménages et les familles monoparentales y sont surreprésentés. La proportion de grands ménages est de 4,5 %, contre 1,5 % dans les unités urbaines englobantes. Avec le nouveau découpage, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 14 ans et de grands ménages est plus importante qu'auparavant dans les nouveaux quartiers. Ainsi, 7,1 % des familles vivant dans un quartier prioritaire sont monoparentales en 2011 contre 6,3 % en 2009 avec l'ancien découpage. Toutefois, cette proportion est moindre dans les quartiers lorrains que dans l'ensemble des quartiers prioritaires métropolitains, hors Île-de-France.

De plus, l'intégration sur le marché du travail semble plus difficile pour les habitants des quartiers. Plus d'un quart des ménages résidant dans les quartiers prioritaires de la région perçoivent au moins une allocation chômage.

## Trois types de quartiers prioritaires

Trois types de quartiers prioritaires se distinguent. Les premiers présentent de taux de bas revenus plutôt faibles et les disparités y sont modérées. Dans ces quartiers résident peu de familles monoparentales (5,4 %), mais davantage de grands ménages (5,6 %) qu'en moyenne parmi la population des quartiers prioritaires (respectivement 7,1 % et 4,5 %). Le quartier de la Cité, à Behren-lès-Forbach appartient à cette classe.

## Définitions

L'**unité de consommation (UC)** est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.

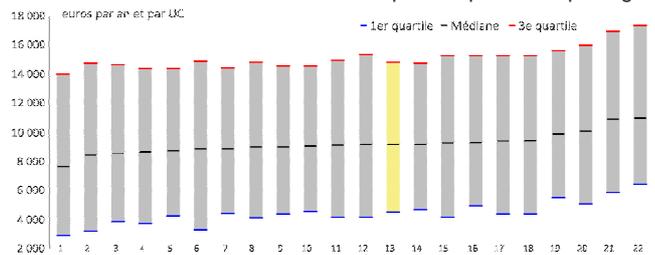
Le **seuil de bas revenus** correspond au 1<sup>er</sup> décile de revenu par UC de l'ensemble des unités urbaines contenant au moins un quartier politique de la ville.

D'autres quartiers présentent un revenu médian relativement élevé (supérieur à 10 000 euros), mais les inégalités y sont plus marquées. Le quartier Saint-Michel Jéricho, entre Nancy, Saint-Max et Malzéville, fait partie de cette seconde classe. Dans ces quartiers, la part de ménages vivant avec un bas revenu est plutôt forte, mais les ménages percevant une allocation chômage y sont moins nombreux.

Enfin, certains quartiers sont plus défavorisés et cumulent les difficultés. La part de ménages à bas revenus y est élevée (40,5 %). Les familles monoparentales (8,7 % de la population de ces quartiers) et les enfants de moins de 14 ans (24,8 %) y sont plus nombreux qu'ailleurs. Le quartier des Planchettes, à Verdun, présente ces caractéristiques.

## De fortes disparités de revenus au sein des quartiers dans toutes les régions

Distribution des revenus dans les nouveaux quartiers prioritaires par région

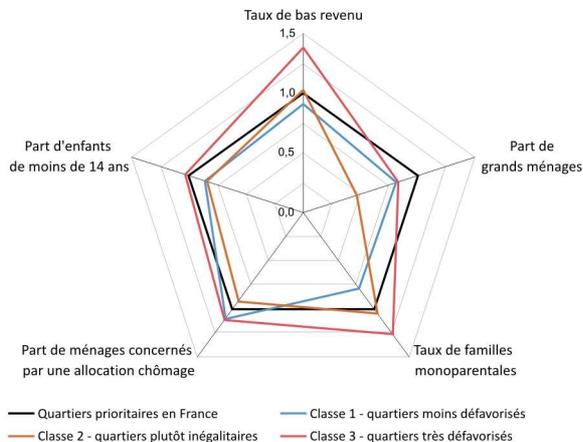


1 Languedoc-Roussillon	7 Centre	13 Lorraine	19 Rhône-Alpes
2 Limousin	8 Nord-Pas-de-Calais	14 Franche-Comté	20 Aquitaine
3 PACA	9 Haute-Normandie	15 Auvergne	21 Corse
4 Champagne-Ardenne	10 Bourgogne	16 Alsace	22 Île-de-France
5 Picardie	11 Basse-Normandie	17 Bretagne	
6 Poitou-Charentes	12 Midi-Pyrénées	18 Pays de la Loire	

Source : Insee, ICPV-RFL 2011

## Certains quartiers cumulent les difficultés

Comparaison des trois classes de quartiers avec l'ensemble des quartiers métropolitains (hors Île-de-France)



Lecture : Les valeurs de chaque indicateur sont représentées relativement à la valeur de l'ensemble des quartiers de France métropolitaine, hors Île-de-France. Ainsi les quartiers de la classe 1 accueillent deux fois moins de grands ménages que l'ensemble des quartiers de province.

Source : Insee, ICPV-RFL 2011

**Insee Lorraine**  
15, rue du Général Hulot  
CS 54229  
54042 Nancy Cedex

**Directeur de la publication :**  
Christian Toulet

**Rédactrice en chef :**  
Brigitte Vienneaux

ISSN : 2416-9951

© Insee 2015

## Pour en savoir plus :

- Les quartiers prioritaires en Lorraine : le plus souvent marqués par une grande précarité, Économie Lorraine n° 317, juillet 2013
- 327 000 personnes pauvres en Lorraine, Insee Analyses Lorraine n° 24, juin 2015

